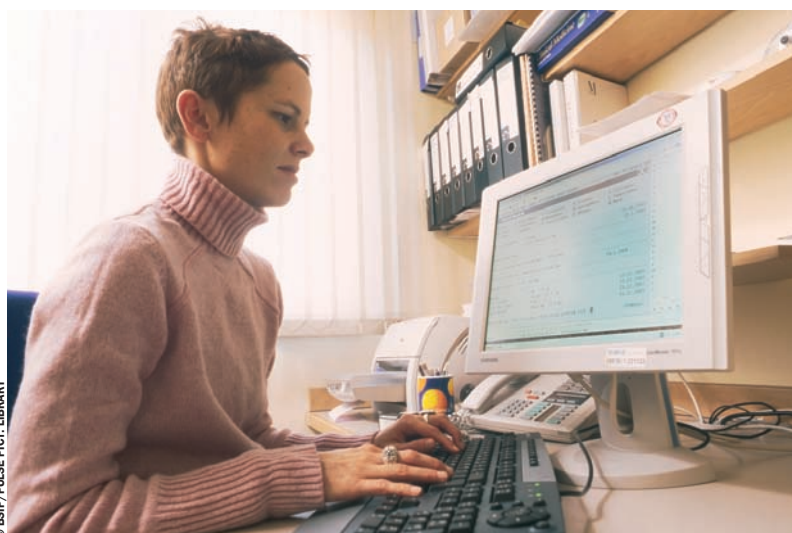


Observatoire des Métiers des Professions Libérales : bilan et perspectives

L'Observatoire des Métiers des Professions Libérales – OMPL – a présenté le 29 mai dernier le bilan des travaux menés en 2007 et ses nouveaux projets pour l'année 2008. Les tendances présentées, tant sur les entreprises et les salariés des entreprises libérales relevant du champ de l'observatoire que sur les formations professionnelles pratiquées, confirment le dynamisme et la place de ces entreprises dans le secteur tertiaire en France.



Il est important de souligner une très forte féminisation du secteur, avec plus de 86 % de femmes réparties pour l'essentiel dans le secteur de la santé

Après deux ans d'observation, les travaux de l'OMPL permettent de dresser un portrait type des salariés des entreprises libérales. Ainsi, certaines caractéristiques propres au secteur peuvent se dégager :

En ce qui concerne tout d'abord la répartition par sexe, il est important de souligner une très forte féminisation du secteur, avec plus de 86 % de femmes réparties pour l'essentiel dans le secteur de la santé. Il est ensuite intéressant de constater qu'avec une moyenne d'âge de 40 ans, les salariés des entreprises libérales sont plus jeunes que leurs employeurs dont l'âge moyen est plus élevé -environ 55 ans-. Le pourcentage moyen des plus de 55 ans est inférieur à la moyenne nationale, puisqu'il est de 13 % dans les entreprises libérales contre 22 % pour l'ensemble de l'économie française. Néanmoins, certaines branches sont déjà en tension, notamment celles des pharmaciens ou des géomètres, qui ont plus de 15 % de salariés de plus de 55 ans et qui doivent anticiper des départs à la retraite massifs dans les prochaines années. Enfin, il est important de souligner la forte part de l'emploi à temps partiel au sein des entreprises libérales, puisque 38 % des salariés, essentiellement des femmes, exercent à temps partiel ; une proportion deux fois plus élevée que la moyenne nationale. Pour autant, les études menées jusqu'à présent ne permettent pas de juger de la qualité et de la durée des temps partiels.

Les entreprises libérales relevant du champ de compétence de l'OMPL et leurs salariés

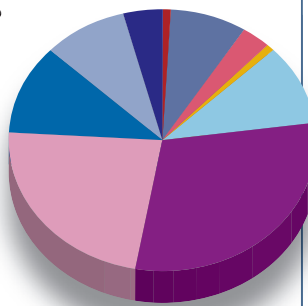
Les 10 branches⁽¹⁾ relevant du champ de compétence de l'OMPL représentent 111 172 entreprises, soit 50 % des entreprises libérales ayant un effectif salarié et 18 % de l'ensemble des professions libérales, ce qui fait de l'observatoire un outil représentatif du secteur.

Ces entreprises relèvent majoritairement du secteur de la santé – 79 % des entreprises –, les secteurs juridique et cadre de vie représentant respectivement 10 et 9 %. Ce sont, en majorité des TPE employant en moyenne 3,4 salariés.

Avec une croissance de 2 % par rapport à 2005, les entreprises analysées par l'OMPL emploient au total, en 2006, 376 000 salariés équivalents temps plein. À noter que ce taux est supérieur à celui enregistré tous secteurs confondus.

Répartition des 376 000 salariés de l'OMPL

- Cabinets de vétérinaires : 4 %
- LABM : 9 %
- Cabinets dentaires : 11 %
- Cabinets médicaux : 23 %
- Pharmacies : 30 %
- Cabinets d'avocats : 10 %
- Cabinets d'économistes : 1 %
- Cabinets de géomètres : 3 %
- Cabinets d'architectes : 8 %
- Cabinets d'experts auto : 1 %



Les pratiques de formation professionnelle des salariés : priorité aux formations qualifiantes ou diplômantes

En 2006, un peu plus de 53 000 salariés des entreprises libérales de l'OMPL ont suivi une formation, soit une croissance de 20 % du nombre de stagiaires par rapport à l'année 2005. Le taux moyen d'accès des salariés à la formation a également progressé de 2 % en un an, il a été de 14 % en 2006 – contre 6,8 % au niveau national. Notons cependant, que de fortes variations existent selon les branches professionnelles et le sexe. Certaines branches, notamment celles du cadre de vie ou celle des cabinets d'avocat, ont eu des taux d'accès à la formation très élevés, alors que ce taux a été plus faible pour les branches de la santé.

Le taux d'accès à la formation des hommes est sensiblement plus élevé que celui des femmes. Là encore, les écarts entre les branches s'expliquent, notamment, par les politiques de branches : certaines privilégiant les efforts de formation sur des postes d'encadrement, souvent masculins. Les formations dispensées en 2006 concernaient essentiellement des salariés de la tranche 26-44 ans. En moyenne, les salariés sont plus jeu-

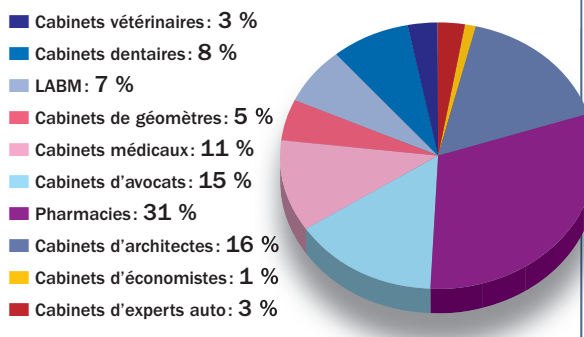
nes dans les cabinets dentaires et vétérinaires, pour lesquels la formation constitue une voie d'entrée dans la branche, et plus âgés dans les cabinets médicaux, les laboratoires d'analyses médicales et les cabinets d'avocats.

Les données présentées montrent une forte augmentation des formations diplômantes et certifiantes effectuées dans le cadre du plan de formation, des contrats ou des périodes de professionnalisation. C'est le cas, en particulier, dans les cabinets dentaires, les pharmacies d'officine ainsi que les cabinets d'avocats. À noter, enfin, la forte progression en 2006 du nombre de contrats de professionnalisation, notamment au sein des cabinets vétérinaires ou entreprises d'architecture.

A propos de l'OMPL

Issu de l'accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des salariés des professions libérales, signé le 28 février 2005 par l'UNAPL et les cinq centrales syndicales de salariés, l'OMPL a pour mission de faire un état des lieux de l'emploi salarié dans les entreprises libérales, de mettre en lumière les évolutions et les besoins, et de proposer des pistes de réflexion et de correction en fonction des évolutions et carences constatées. Par ses travaux, l'OMPL contribue à la reconnaissance du secteur des professions libérales auprès des pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et des collectivités territoriales.

Répartition des 53 000 stagiaires selon la branche d'origine (année 2006)



Les projets 2008

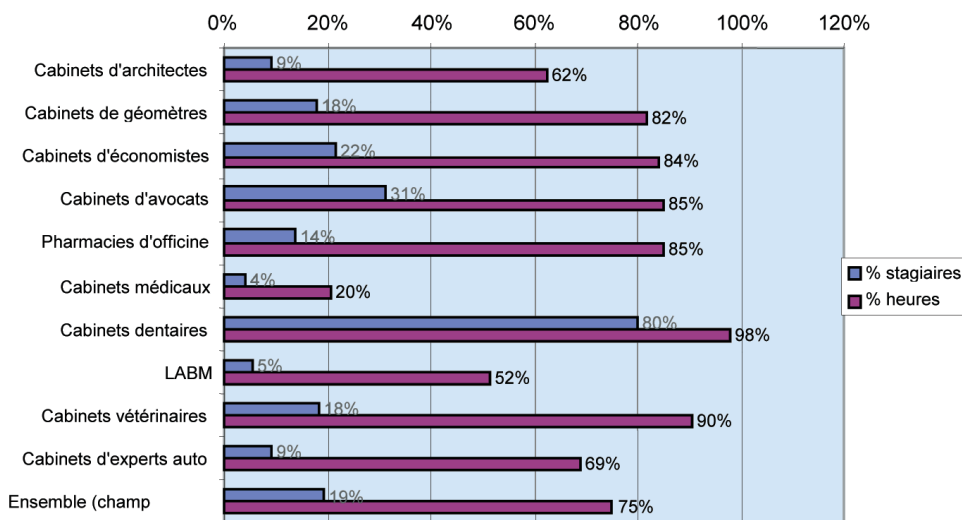
Après deux années de diagnostic, l'OMPL prévoit, pour ses travaux de 2008, d'orienter ses études vers des problématiques spécifiques à certaines branches professionnelles. Établi en concertation avec ces dernières, ce programme d'action devrait comprendre des études et analyses visant notamment

- à mesurer et comprendre les causes du « turn-over » des salariés de cabinets dentaires ;
- à enrichir les portraits statistiques de branche des cabinets d'avocats et analyser les évolutions sur 3 ans à partir des enjeux identifiés par la branche ;
- et à étudier les trajectoires professionnelles et la mixité dans les entreprises d'architecture.

Les nouvelles actions prévues sont capitalisables et modélisables dans les prochaines années, pour les autres branches professionnelles de l'OMPL qui le souhaitent.

Chirine Mercier

Part des formations diplômantes ou certifiantes en 2006



(1) Relèvent du champ de compétence de l'OMPL : les entreprises d'architecture, les cabinets de géomètres, les cabinets d'économistes de la construction, les cabinets médicaux, les cabinets dentaires, les laboratoires d'analyses et de biologie médicale, les pharmacies d'officine, les cabinets vétérinaires, les cabinets d'avocats, les cabinets d'expertise automobile.

(2) Sources OMPL 2007.